



CONDITIONS ET TARIFS

des opérations & services bancaires
aux professionnels et associations
de proximité

Au 1^{er} décembre 2026



**CAISSE
D'EPARGNE**
Ile de France

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des professionnels en vigueur au 01/12/2026.

La Caisse d'Epargne a, depuis toujours, fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer dans votre agence Caisse d'Epargne.
- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de service ou à l'unité.

Votre agence Caisse d'Epargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

**Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires
sur le site Internet :
www.caisse-epargne.fr/ile-de-france/⁽¹⁾**

Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées à tout moment, dans les conditions prévues par la réglementation, selon l'évolution de la réglementation et des conditions de marché. Les prix sont exprimés hors taxe.

Lorsque figure le sigle **TVA** la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 25 septembre 2026).

(1) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur et/ou fournisseur d'accès Internet.

Sommaire

1 Offres groupées de services	
Artisan/Commerçant - Libre Convergence.....	6
Profession libérale - Labelis	6
Franchisé - Franchise & Vous	6
Profession libérale de Santé - Labelis Santé	7
Association - Associatis Essentiel	7
Freelance - Micro-entrepreneur	8
SCI (Société Civile Immobilière).....	8
Syndicat de copropriété	9
Services bancaires de base.....	9
Auto-Entrepreneur (offre plus commercialisée)	10
Basic/Associatis (offre plus commercialisée).....	10
2 Compte courant	
La vie du compte.....	11
Les frais et commissions de mouvement.....	11
Les autres frais et services	12
Les opérations juridiques et fiscales	12
Les dates de valeur	12
Les oppositions.....	12
La recherche de document(s)	13
3 Irrégularités et incidents	
La commission d'intervention	13
Les incidents liés aux chèques.....	13
Les incidents liés aux prélèvements et effets	14
Les opérations particulières	14
4 Opérations de paiement	
Les espèces.....	15
Les chèques.....	16
Les cartes de paiement.....	16
La carte de retrait.....	17
Les virements	17
Les prélèvements.....	18
Les effets de commerce.....	20
5 Assurances	
Assurances	21
6 Banque à distance et Service gestion de factures	
Direct Ecureuil Internet Pro/CE net Comptes.....	23
Service gestion de factures.....	24
Webprotexion	25
PulCEo Connect	26
Sécurisation des opérations en ligne (SOL).....	26
7 EDI (Échange de Données Informatisées avec la banque)	
CE net Remises	27
CE net EDI (EBICS).....	27
PulCEo	28
Les autres prestations.....	28
8 Équipement monétique	
La monétique	29
Les terminaux de paiement électronique (TPE)	29
Tap to Pay.....	30
CE boost Pay business	30
Oney Proxi	30
E-commerce.....	31

9 Services extra-bancaires	
IZ e-commerce.....	34
jedeclare.com	34
Avance et gestion du tiers-payant	34
Mailinblack	34
10 Financement	
Le financement bancaire court terme.....	35
Le financement des investissements.....	36
L'assurance des emprunteurs	38
Les cautions et garanties	38
11 Ingénierie sociale	
Ingénierie sociale	39
12 Placements financiers	
Les opérations sur compte-titres ordinaire.....	40
Les parts sociales	40
Les droits de garde	41
Les autres tarifs.....	41
Les transferts de compte-titres ordinaire.....	42
13 Épargne	
Compte excédent professionnel.....	43
Compte à terme	43
Les autres frais et services	43
14 Opérations internationales	
Les comptes en devises	44
Les opérations de change.....	44
Les opérations de paiement	44
Les opérations d'encaissement.....	45
15 Reddy par Caisse d'Epargne	
L'Offre Groupée de Service Reddy par Caisse d'Epargne	46
Les autres frais Reddy par Caisse d'Epargne.....	46
16 Lexique des termes utilisés	
Lexique des termes utilisés	48
17 Numéros utiles	
Centre de relation clientèle	51
Carte bancaire	51
Monétique commerçants	51
Assurances	51
Nos partenaires	52
18 Exprimer une réclamation - Résoudre un litige	
Exprimer une réclamation.....	53
Votre recours en médiation.....	53

1. Offres groupées de services TVA

Définition

L'offre groupée de services

Votre offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel.



À savoir

Vous pouvez également nous confier la gestion de votre compte privé et bénéficier de 50 % de remise permanente sur la cotisation de votre offre groupée de services à titre particulier sur les Formules Initial, Confort ou Optimal. Et toujours, un Conseiller unique pour vos besoins professionnels et privés.



Artisan/Commerçant - Libre Convergence | Profession libérale - Labelis | Franchisé - Franchise & Vous

Les services compris dans ces offres groupées de services sont :

chèque⁽¹⁾ sur demande (hors frais d'envoi postaux), frais de tenue de compte, relevés mensuels⁽²⁾, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽²⁾⁽³⁾, Direct Ecureuil Internet Pro⁽⁴⁾ ou CE net Comptes⁽⁴⁾, adhésion au service Sécurexpress (service de dépôt sécurisé de la recette), service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)⁽⁵⁾.

COTISATION DANS LE CADRE DES CONVENTIONS LIBRE CONVERGENCE, LABELIS ET FRANCHISE & VOUS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	30,15 €/mois	34,95 €/mois	
Débit différé	30,15 €/mois	34,95 €/mois	42,05 €/mois
Sans carte	30,15 €/mois	30,15 €/mois	30,15 €/mois

Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI⁽⁴⁾⁽⁵⁾

	Souscrit avant le 01/07/2022		Souscrit à partir du 01/07/2022	
	CE net Remises	CE net EDI	CE net Remises	CE net EDI
Tarif			+38,25 €/mois	+53,25 €/mois
Sens aller	+17 €/mois	+17 €/mois		
Sens retour	+25,50 €/mois	+25,50 €/mois		
Sens aller & retour	+38,25 €/mois	+53,25 €/mois		

(1) Service gratuit à l'unité.

(2) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(3) Voir limites, conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur.

(4) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(5) Sous réserve de souscription au service CE net Comptes. Le tarif indiqué s'ajoute à la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services.

Profession Libérale de Santé - Labelis Santé⁽¹⁾

Les services compris dans cette offre groupée de services sont :

chèque⁽²⁾, frais de tenue de compte, relevés mensuels⁽²⁾, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽³⁾, Direct Ecureuil Internet Pro⁽⁴⁾ ou CE net Comptes⁽⁴⁾, adhésion au service Sécurexpress (service de dépôt sécurisé de la recette), service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)⁽²⁾, commissions monétique.

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LABELIS SANTÉ

Avec une carte à débit différé et un TPE	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
TPE IP Fixe (9,90 €/mois) + contrat monétique	22,75 €/mois	28,40 €/mois	34,05 €/mois
TPE Mobile IP (27,90 €/mois) ⁽⁵⁾ + contrat monétique	41,60 €/mois	47,25 €/mois	52,90 €/mois
TPE Mobile 4G - Anciennement TPE Premium GPRS - (33,90 €/mois) + contrat monétique	47,85 €/mois	53,50 €/mois	59,15 €/mois

Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI⁽⁴⁾⁽⁶⁾

CE net Remises	CE net EDI
+38,25 €/mois	+53,25 €/mois

Association - Associatis Essentiel

Les services compris dans cette offre groupée de services sont :

chèque⁽²⁾, frais de tenue de compte, frais d'agios jusqu'à 5 € par trimestre, relevés décadaires, Assurance Moyens de Paiement Associations⁽³⁾, Protection et Assistance Juridique Associatis⁽⁷⁾, Direct Ecureuil Pro⁽⁴⁾ ou CE net Comptes⁽⁴⁾, service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)⁽²⁾.

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ASSOCIATIS ESSENTIEL

Avec une carte	Retrait Associatis	Visa Business - Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Platinum Business
Retrait uniquement	14,50 €/mois		
Débit immédiat		15,20 €/mois	18,60 €/mois
Débit différé		15,20 €/mois	18,60 €/mois
Sans carte	13,50 €/mois	13,50 €/mois	13,50 €/mois

Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI⁽⁴⁾⁽⁶⁾

	Souscrit avant le 01/07/2022		Souscrit à partir du 01/07/2022	
	CE net Remises	CE net EDI	CE net Remises	CE net EDI
Tarif			+38,25 €/mois	+53,25 €/mois
Sens aller	+17 €/mois	+17 €/mois		
Sens retour	+25,50 €/mois	+25,50 €/mois		
Sens aller & retour	+38,25 €/mois	+53,25 €/mois		

(1) Offre réservée aux nouvelles entrées en relation à titre professionnel.

(2) Service gratuit à l'unité.

(3) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Assurance Moyens de Paiement Associations sont des contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances.

(4) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(5) Pour les contrats TPE souscrits à compter du 31/01/2024

(6) Sous réserve de souscription au service CE net Comptes. Le tarif indiqué s'ajoute à la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services.

(7) Protection et Assistance Juridique Associatis est un contrat de Covéa Protection Juridique, entreprise régie par le code des assurances.

Freelance - Micro-entrepreneur

COTISATION DANS LE CADRE DE LA FORMULE FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

Définition

La Formule FREELANCE -Micro-entrepreneur

Conçue pour les auto-entrepreneurs en statut de micro-entreprise, et souscriptible via une demande d'ouverture de compte en ligne, elle vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : gestion à distance de vos comptes (Internet, mobile), Carte Visa Business⁽¹⁾, exonération des frais de tenue de compte et de la commission de mouvement, chéquier⁽²⁾, virements⁽³⁾, relevés de compte mensuels digitalisés, accès à un conseiller dédié.



Avec une carte	Formule Initial Carte Visa Business à contrôle de solde systématique	Formule Confort Carte Visa Business	Formule Optimal Carte Visa Gold Business
Débit immédiat	9,90 €/mois	13,90 €/mois	19,90 €/mois
Débit différé			

SCI (Société Civile Immobilière)

Les services compris dans cette offre groupée de services sont :

chéquier⁽²⁾, frais de tenue de compte, commissions de mouvement, relevés mensuels⁽²⁾, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽⁴⁾, Direct Ecureuil Internet Pro⁽⁵⁾ ou CE net Comptes⁽⁶⁾, service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)⁽²⁾.

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SCI

■ Forfait SCI (sans carte)..... 8,90 €/mois

Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI⁽⁵⁾⁽⁶⁾

	Souscrit avant le 01/07/2022		Souscrit à partir du 01/07/2022	
	CE net Remises	CE net EDI	CE net Remises	CE net EDI
Tarif			+38,25 €/mois	+53,25 €/mois
Sens aller	+17 €/mois	+17 €/mois		
Sens retour	+25,50 €/mois	+25,50 €/mois		
Sens aller & retour	+38,25 €/mois	+53,25 €/mois		

(1) Type de carte Visa Business à Contrôle de solde systématique, Visa Business ou Visa Gold Business selon la formule choisie.

(2) Service gratuit à l'unité.

(3) Service gratuit à l'unité via votre service de Banque à distance.

(4) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances

(5) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(6) Sous réserve de souscription au service CE net Comptes. Le tarif indiqué s'ajoute à la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services.

Syndicat de copropriété

Les services compris dans cette offre groupée de services sont :

chéquier⁽¹⁾, frais de tenue de compte, commissions de mouvement, relevés mensuels⁽¹⁾, Assurance Moyens de Paiement Associations⁽²⁾, Direct Ecureuil Internet Pro⁽³⁾ ou CE net Comptes⁽³⁾, service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)⁽¹⁾.

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SYNDICAT DE COPROPRIÉTÉ

■ Forfait Syndicat de copropriété (sans carte)..... 7,50 €/mois

Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI⁽³⁾⁽⁴⁾

	Souscrit avant le 01/07/2022		Souscrit à partir du 01/07/2022	
	CE net Remises	CE net EDI	CE net Remises	CE net EDI
Tarif			+38,25 €/mois	+53,25 €/mois
Sens aller	+17 €/mois	+17 €/mois		
Sens retour	+25,50 €/mois	+25,50 €/mois		
Sens aller & retour	+38,25 €/mois	+53,25 €/mois		

Services bancaires de base

Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

■ Services bancaires de base **Gratuit**

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires SEPA
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- La réalisation des opérations de caisse
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte
- Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte
- Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opération sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services

(1) Service gratuit à l'unité.

(2) Assurance Moyens de Paiement Associations et Assurance Moyens de Paiement Pro Plus sont des contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances.

(3) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(4) Sous réserve de souscription au service CE net Comptes. Le tarif indiqué s'ajoute à la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services.

Auto-Entrepreneur

Les services compris dans cette offre groupée de services sont :

chéquier⁽¹⁾, frais de tenue de compte, relevés mensuels⁽¹⁾, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽²⁾, Direct Ecureuil Internet Pro⁽³⁾ ou CE net Comptes⁽³⁾, service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)⁽⁴⁾.

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AUTO-ENTREPRENEUR (N'EST PLUS COMMERCIALISÉ DEPUIS LE 31/12/2023)

■ Forfait Auto-entrepreneur (sans carte) 14 €/mois

Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI⁽³⁾⁽⁴⁾

	Souscrit avant le 01/07/2022		Souscrit à partir du 01/07/2022	
	CE net Remises	CE net EDI	CE net Remises	CE net EDI
Tarif			+38,25 €/mois	+53,25 €/mois
Sens aller	+17 €/mois	+17 €/mois		
Sens retour	+25,50 €/mois	+25,50 €/mois		
Sens aller & retour	+38,25 €/mois	+53,25 €/mois		

Basic'Associatis

Les services compris dans cette offre groupée de services sont :

chéquier⁽¹⁾, frais de tenue de compte, relevés mensuels⁽¹⁾, Assurance Moyens de Paiement Associations⁽²⁾, Direct Ecureuil Internet Pro⁽³⁾ ou CE net Comptes⁽³⁾, service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)⁽⁴⁾.

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION BASIC'ASSOCIATIS (N'EST PLUS COMMERCIALISÉ DEPUIS LE 31/12/2023)

■ Forfait Basic'Associatis (sans carte) 7,70 €/mois

Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI⁽³⁾⁽⁴⁾

	Souscrit avant le 01/07/2022		Souscrit à partir du 01/07/2022	
	CE net Remises	CE net EDI	CE net Remises	CE net EDI
Tarif			+38,25 €/mois	+53,25 €/mois
Sens aller	+17 €/mois	+17 €/mois		
Sens retour	+25,50 €/mois	+25,50 €/mois		
Sens aller & retour	+38,25 €/mois	+53,25 €/mois		

(2) Service gratuit à l'unité.

(3) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances.

(4) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(5) Sous réserve de souscription au service CE net Comptes. Le tarif indiqué s'ajoute à la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services.

2. Compte courant

La vie du compte

- Ouverture de compte courant **Gratuit**
- Domilis Pro **Gratuit**

Définition

Domilis Pro

Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/prélèvements SEPA.



Relevés de compte selon périodicité (frais par trimestre)

	Format papier	Format électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Hebdomadaire	13,10 €/trimestre	4,90 €/trimestre
Bi-mensuelle	5,10 €/trimestre	1,90 €/trimestre
Décadaire	8,80 €/trimestre	3,30 €/trimestre
Journalière	54,70 €/trimestre	20,30 €/trimestre
Intraday	20 €/mois	20 €/mois

- Clôture de compte courant ou de forfait (offre groupée de services) **Gratuit**

Les frais et commissions de mouvement

- Frais de tenue de compte courant Professionnels 75,65 €/trimestre
- Frais de tenue de compte courant Associations 29,95 €/trimestre
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier). Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel 30 €/an dans la limite du solde créditeur du compte
- Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable :
 - Entrepreneurs individuels 82 €/an
 - Personnes morales (hors Associations) 94,30 €/an
 - Associations 50 €/an
- Commission de mouvement (hors Associations) 0,15 %, min 19,90 €/trimestre

À savoir

Commission de mouvement : elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Ne sont pas pris en compte les montants débiteurs générés par la Caisse d'Epargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable : prélevés une fois par an, ces frais rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.



Les autres frais et services

■ Frais par recherche d'adresse inconnue (PND : pli non distribué) TVA	24 €/acte
■ Édition R.I.C.E. (Relevé d'Identité Caisse d'Épargne)	Gratuit
■ Information annuelle aux Commissaires aux Comptes TVA	123 €
■ Compte Française des Jeux	Gratuit
■ Compte PMU (Paris Mutuel Urbain)	Gratuit
■ Frais de location de coffre-fort TVA	De 65 € à 180 €/an
■ Echelle d'intérêts sur demande spécifique	15 €
■ Compte Avance Tiers Payant	Nous consulter

Les opérations juridiques et fiscales **TVA**

■ Attestation fiscale	60 €
■ Attestation de compte séquestre "article 55"	20 €
■ Attestation de non fusion de compte	20 €
■ Révocation de procuration	45 €

Les dates de valeur

■ Chèque émis	J
■ Remise de chèque(s) compensable en France	J + 1 ouvré ⁽¹⁾
Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant).	
■ Virement reçu	J
■ Virement émis en euros ou dans une autre devise de l'EEE (avec ou sans change)	J
■ Virement émis autres devises	J - X ⁽²⁾
■ Prélèvement reçu en euros ou dans une autre devise de l'EEE (avec ou sans change)	J
■ Virement reçu autres devises	J - X ⁽²⁾
■ Prélèvement émis	J
■ Versement d'espèces, dépôt au guichet	J
■ Retrait d'espèces	J
■ Paiement par carte bancaire	
- Débit immédiat	J
- Débit différé	
> Date d'arrêt de compte	Le dernier jour du mois
> Date de valeur	Le 4 du mois suivant
> Date de débit des factures	Le 4 du mois suivant
■ Remise d'effet à l'encaissement (E = date d'échéance)	E + 4 Calendaires ⁽³⁾
■ Remise d'effet à l'escompte	J + 1 Calendaire ⁽³⁾

Les oppositions

■ Frais d'information préalable pour opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire	Gratuit
■ Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire	Gratuit
■ Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux	Gratuit
■ Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur	13 €/chèque
■ Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur	22,50 €/chéquier

J : date de comptabilisation.

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) Délai d'acquisition ou de cession des devises.

(3) Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1er janvier jusqu'au 31 décembre.

La recherche de document(s)

■ Frais de recherche de document(s) de moins d'un an TVA	15 €
■ Frais de recherche de document(s) de plus d'un an TVA	25 €
■ Recherches multiples pouvant donner lieu à la délivrance d'une attestation TVA	Sur devis
■ Photocopie de chèque de moins d'un an	14,40 €/chèque
■ Photocopie de chèque de plus d'un an	17,50 €/chèque

3. Irrégularités et incidents

La commission d'intervention

■ Frais par opération	8,75 €/opération (plafond 43,75 €/jour)
-----------------------	---

Définition

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



Les incidents liés aux chèques

■ Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour) ⁽¹⁾	10 €
■ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :	
- Pour un chèque inférieur ou égal à 50€	21,25 € ⁽²⁾
- Pour un chèque supérieur à 50 €	41,25 € ⁽²⁾
Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100 €	
Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation, la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.	
■ Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire	20 €
■ Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	25 €

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

Les incidents liés aux prélèvements et effets

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1/jour)⁽¹⁾ **10 €**
- Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télé règlement SEPA) rejeté pour défaut de provision⁽²⁾ :
 - Prélèvement inférieur à 20 € **Montant de l'opération**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20 € **11,25 €⁽²⁾**
- Frais dans la limite d'un plafond journalier de 40 €
Le forfait de frais de rejet de prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télé règlement SEPA) comprend : les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.
- Incidents sur effet :
 - Impayé sur effet à l'encaissement (hors récupération des frais de protêts éventuels) **18 €**
 - Paiement d'un effet sur compte insuffisamment provisionné **18 €**
- Rejet d'un effet pour défaut de provision⁽³⁾ **20 €**

Les opérations particulières

- Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé **10 €**
- Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire) **120 €**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10 % du montant de la saisie maximum, plafond fixé à 100 €⁽⁴⁾**

À savoir

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 10 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.



(1) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.
 (2) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.
 (3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 13).
 (4) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

4. Opérations de paiement

Les espèces

RETRAITS D'ESPÈCES AU GUICHET

- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque **Gratuit**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique
 - Dans l'agence de domiciliation
 - » Clients non titulaires d'une carte bancaire **Gratuit**
 - » Clients titulaires d'une carte bancaire non valide ou dont le plafond de retrait est dépassé **Gratuit**
 - » Clients titulaires d'une carte bancaire dont le plafond de retrait n'est pas atteint **5 €/retrait**
 - » Hors agence de domiciliation à la Caisse d'Epargne Ile-de-France **5 €/retrait**
 - Dans une autre Caisse d'Epargne **5 €/retrait**

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN EUROS (CAS DE RETRAIT EN EURO DANS LA ZONE EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS - DAB)

- Au DAB dans un établissement du réseau Caisse d'Epargne **Gratuit**
- Au DAB dans un autre établissement
 - Avec l'offre groupée de services Associatis Essentiel **Gratuit**
 - Avec une carte Visa Gold Business ou Visa Platinum Business **Gratuit**
 - Avec une carte de retrait Associatis, une carte Visa Business ou une carte Visa Business à contrôle de solde systématique **1 €/retrait (à partir du 4^e retrait par mois)**
 - Avec une carte Visa Business dans le cadre d'une offre groupée de services⁽¹⁾ **1 €/retrait (à partir du 7^e retrait par mois)**

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISES⁽²⁾

	DAB	Guichet
Commission fixe par acte	3,20 €	6,25 €
Commission proportionnelle au montant du retrait	2,80 %	2,80 %

REMISES D'ESPÈCES EN AGENCE

- Service dépôt Securexpress toutes options
Dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle^(3/4)
 - Adhésion au service **51 €/an**
 - Cotisation 1^{re} carte de dépôt Securexpress **Gratuit**
 - Carte de dépôt Securexpress supplémentaire ou refabrication **8,10 €/an**
- Dépôt d'espèces au guichet ou au DAB de la Caisse d'Epargne
 - Jusqu'à 500 000 € sur une année glissante **Gratuit**
 - Au-delà de 500 000 € sur une année glissante **Nous consulter**
- Offre fiduciaire (solution de prise en charge des dépôts d'espèces dans le local client, proposée en partenariat avec des transporteurs de fonds) **Sur devis**
- Traitement des écarts de comptage **16,50 €/remise**
- Gestion monnaie métallique **Nous consulter**
- Livraison et/ou collecte d'espèces (billets et/ou pièces) **Sur devis**

(1) Tarif appliqué dans le cadre d'une offre groupée de services Labelis, Libre Convergence ou Franchise & Vous.
 (2) La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.
 (3) Securexpress Assurance est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances.
 (4) L'assurance n'est pas soumise à TVA.

Les chèques

- Délivrance de chéquier en agence **Gratuit**
- Frais de renouvellement automatique de chéquier **Gratuit**
- Carnet de remises de chèques (hors prestation particulière) **Gratuit**
- Frais d'émission d'un chèque de banque en agence **14,90 €**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait dans les 2 mois suivant la mise à disposition **7,50 €/destruction**
- Frais d'envoi de chéquier
 - Envoi par courrier simple **Gratuit**
 - Envoi par recommandé avec A/R **7,65 €/envoi**
 - Envoi à l'international **Nous consulter**
- Frais d'envoi de carnet/bordereau de remise de chèques
 - Envoi par courrier simple **Gratuit**

CHÈQUES REMIS

- Remise de chèque(s) compensable en France **Gratuit**
Date de valeur = J + 1 ouvré⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)
- Télécopie images chèques **Nous consulter**

Définition

Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Epargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Epargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux Conditions Générales de la Convention de Compte Courant.

Les cartes de paiement

COTISATION CARTE DESTINÉE AUX PROFESSIONNELS (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement internationale	Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	Gratuit Souscription uniquement dans le cadre du droit au compte "services bancaires de base"	65 €/an	150 €/an	
Débit différé		65 €/an	150 €/an	252 €/an

COTISATION CARTE DESTINÉE AUX ASSOCIATIONS (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement internationale	Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business	Visa Gold Business
Débit immédiat	34,85 €/an Gratuit dans le cadre du droit au compte "services bancaires de base"	65 €/an	150 €/an
Débit différé		65 €/an	150 €/an

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

- Service e-Cartes (paiement sécurisé sur Internet, service disponible depuis l'application mobile)⁽¹⁾ **13,75 €/an**
- Solutions de paiement mobile
 - Enrôlement de la carte Visa dans Apple Pay⁽²⁾ **Gratuit**
 - Enrôlement de la carte Visa dans Samsung Pay⁽²⁾ **Gratuit**
 - Enrôlement de la carte Visa dans Garmin Pay⁽²⁾ **Gratuit**
 - Enrôlement de la carte Visa dans SwatchPAY!⁽²⁾ **Gratuit**
 - Enrôlement de la carte Visa dans Google Pay⁽²⁾ **Gratuit**

PAIEMENTS PAR CARTE

- En euros dans un pays de la zone Euro **Gratuit**
- En devises ou en euros hors zone Euro⁽³⁾
 - Commission proportionnelle au montant payé par carte **2,80 %**
 - Commission fixe **1 €/paiement**

OPÉRATIONS SUR CARTE

- Frais d'envoi de carte
 - Envoi par recommandé avec A/R **7,65 €/envoi**
 - Envoi à l'international à votre demande **9 €/envoi**
- Refabrication de la carte avant échéance **12,30 €**
- Modification temporaire⁽⁴⁾ des plafonds de retrait et/ou de paiements par carte en agence
 - En agence **18,60 €/opération**
 - Sur Internet ou applications mobiles⁽¹⁾⁽⁵⁾ **Gratuit**
- Réédition du code confidentiel carte en agence **8,50 €**
- Consultation du code confidentiel de la carte depuis l'application mobile⁽¹⁾ **Gratuit**

La carte de retrait

COTISATION CARTE DESTINÉE AUX ASSOCIATIONS (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

- Carte de retrait Associatis (retraits seuls) **20,30 €/an**

Les virements

VIREMENTS SEPA ÉMIS

	En agence/ par téléphone	Sur Internet*	Par télé- transmission**
Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA classique occasionnel vers une autre Caisse d'Epargne	Gratuit	Gratuit	0,20 €/virement
Virement SEPA classique occasionnel vers une autre banque	3,75 €/virement	Gratuit	0,20 €/virement
Virement instantané vers une autre Caisse d'Epargne	Gratuit	Gratuit	0,20 €/virement
Virement instantané vers une autre banque	3,75 €/virement	Gratuit	0,20 €/virement
Virement SEPA Spécial (URSSAF, TVA ...)			0,40 €/virement
Virement SEPA Jour (avant 11h30, effectué dans la journée)			0,40 €/virement

(1) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass ou Sécur'Pass Pro ou, dans le cas où c'est votre entreprise qui est abonnée, d'avoir accès à l'espace de banque à distance de votre entreprise, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Epargne et d'avoir activé Sécur'Pass pour DEI Pro ou Sécur'Pass Pro pour Ce net.

(2) Service accessible pour les porteurs de cartes Visa Business à contrôle de solde systématique, Visa Business, Visa Gold Business, Visa Platinum Business.

(3) La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

(4) Pour une durée de 30 jours.

(5) Sous réserve de disponibilité du service.

* Services de Banque à distance : Direct Ecoreuil Internet Pro, CE net Comptes.

** Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI. Les virements transmis via des Prestataires de services d'initiation de paiement (API) s'adresseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon le service de Banque à distance souscrit par le client (DEI PRO, CE net Compte, CE net Remise ou CE net EDI).

	En agence/ par téléphone	Sur Internet*	Par télé- transmission**
Virement Tiers urgent (demande avant 14h, effectué dans la journée)	13,90 €/virement		8 €/virement
Virement SEPA SCT accéléré instantané VSIT			0,40 €/virement
Virement émis rejeté (compte clos ou RIB erroné)	5 €/virement		Gratuit
Virement SEPA classique permanent vers une autre banque (mise en place)	Gratuit	Gratuit	
Virement SEPA classique permanent vers une autre banque	2,55 €/virement	Gratuit	
Virement SEPA classique permanent vers une autre banque (modification/suppression)	Gratuit	Gratuit	
Émission virement de trésorerie par remise : - Virement de trésorerie (VSOT) France - Virement de trésorerie (VSOT) zone SEPA			8 €/virement 8 €/virement
Remise de virements confirmée par signature électronique	Gratuit		Gratuit
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	12 €/virement		12 €/virement

- Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique Caisse d'Epargne vers un compte du client dans la même Caisse d'Epargne.....**Gratuit**

VIREMENTS REÇUS

- Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent**Gratuit**
- Réception d'un virement instantané**Gratuit**
- Réception de virement de trésorerie Euro en provenance de la zone Euro**Gratuit**
- Rejet de virement(s) reçu(s)**18 €/virement**

ENCAISSEMENT PAR VIREMENT

- Solution Bridge⁽¹⁾**Nous consulter**
- Solution d'initiation de virement par API, instantané ou classique selon les cas.

Les prélèvements

PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA REÇUS

Définition

Le prélèvement SEPA (ou prélèvement SEPA CORE)

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier afin de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.

* Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Internet Pro, CE net Comptes.

** Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI. Les virements transmis via des Prestataires de services d'initiation de paiement (API) s'adresseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon le service de Banque à distance souscrit par le client (DEI PRO, CE net Compte, CE net Remise ou CE net EDI).

(1) Solution Bridge de Perspectiveev, proposé la Caisse d'Epargne. Perspectiveev, société par actions simplifiées au capital social de 765.691,20 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 529 196 313, dont le siège social est situé 4 rue de la Pierre Levée – 75011 Paris.

Définition

Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B

Il est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat auprès du débiteur. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

	En agence/ par téléphone	Sur Internet ⁽¹⁾	Par télétrans- mission ⁽²⁾
Paiement d'un prélèvement	Gratuit		Gratuit
Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE	Gratuit	Gratuit	
Ajout d'un émetteur à sa liste de limitation d'un prélèvement en montant ou en périodicité de prélèvement	15,25 €/ligne		
Mise en place du service gestion des créanciers (ajout/modification) : - Autorisés (liste blanche) - Non autorisés (liste noire)	15,25 €/ligne 15,25 €/ligne		
Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA	12 €	Gratuit	
Refus de tout prélèvement SEPA	Gratuit		
Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée TVA	10 €		
Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA	21 €		
Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	12 €	Gratuit	
Révocation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	5 €	Gratuit	

PRÉLÈVEMENTS SEPA, TIP SEPA ÉMIS

- Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA) **TVA** **50 €**

	En agence/ par téléphone	Par télétransmission ⁽²⁾
Prélèvement SEPA permanent : - Frais de mise en place d'un échéancier - Frais de modification/suppression d'un échéancier - Frais par prélèvement SEPA émis	10 €/opération Gratuit 0,30 €/opération	
Émission de prélèvement SEPA CORE occasionnel	3,30 €/prélèvement	0,22 €/prélèvement
Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) occasionnel		0,22 €/prélèvement
Enregistrement d'un mandat SEPA dans une liste	15,25 €	15,25 €
Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique	Gratuit	Gratuit
Frais de prélèvement SEPA émis et revenu impayé	5,10 €	5 €

- Frais sur reversement suite à une opération émise à tort.....**Nous consulter**

(1) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Internet Pro, CE net Comptes.

(2) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI.

Les effets de commerce

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE AU DÉBIT DU COMPTE

- Bon à payer
 - Avec la convention de paiement sauf désaccord **Gratuit**
 - Sans la convention de paiement sauf désaccord **20 €/bon à payer**
- Avis de sort **20 €/effet**

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE A L'ENCAISSEMENT OU A L'ESCOMPTE

- Effet remis - Support papier
 - Frais par remise **14 €/remise**
 - Frais par effet **6,15 €/effet**
- Effet remis - Télétransmis
 - Remise d'effets confirmée par fax **Gratuit**
 - Remise d'effets confirmée par signature électronique **Gratuit**
 - Frais par effet **0,50 €/effet**
- Autres
 - Effet remis à l'encaissement revenu impayé **18 €**
 - Effet restitué **20,50 €**
 - Acceptation, modification, prorogation **20,50 €**
 - Réclamation **20,50 €**
 - Demande d'avis de sort **20 €/effet**
 - Changement de domiciliation **20,50 €**

SERVICES SEPAMAIL **TVA**

- Demande de règlement **Nous consulter**
 - Abonnement au service
 - Demande de règlement
- Vérification de coordonnées bancaires **Nous consulter**
 - Abonnement au service
 - Demande de vérification

5. Assurances

- Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽²⁾ **20,30 €/an**

Définition

Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

L'Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽²⁾ couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service. Elle peut être incluse dans la cotisation de votre forfait professionnel.

- Assurance Moyens de Paiement Associations⁽¹⁾⁽²⁾ **16,30 €/an**
- Sécurexpress Assurance⁽¹⁾⁽²⁾ **27,40 €/an**
- Protection et Assistance Juridique Associatis⁽³⁾ **5 €/mois**

IARD (INCENDIES, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS)

- Assurance Multirisque Professionnelle⁽²⁾⁽⁴⁾ **Nous consulter**
- Assurance Auto des Professionnels⁽²⁾⁽⁴⁾ **Nous consulter**
- Télésurveillance⁽⁵⁾ **Nous consulter**

PRÉVOYANCE

- Prévoyance Pro⁽²⁾⁽⁶⁾ **Nous consulter**
Contrat d'assurance qui garantit les revenus du dirigeant salarié ou du TNS en cas d'incapacité de travail ou d'invalidité et le versement d'un capital⁽⁷⁾ en cas de décès suite à un accident ou une maladie.
- Protection Homme Clé⁽²⁾⁽⁶⁾ **Nous consulter**
Contrat d'assurance qui garantit le versement d'un capital⁽⁷⁾ à l'entreprise et permet d'aider à faire face aux conséquences financières de la disparition du dirigeant, d'un associé ou collaborateur important.

RETRAITE

- Millevie PER⁽²⁾⁽⁸⁾ **Nous consulter**
Plan d'Epargne Retraite individuel qui permet de se constituer un capital ou un complément de revenus pour la retraite tout en profitant d'une fiscalité incitative.

(1) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus, Assurance Moyens de Paiement Associations et Sécurexpress Assurance sont des contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(2) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(3) Protection et Assistance Juridique Associatis est un contrat de Covéa Protection Juridique, entreprise régie par le code des assurances.

(4) Assurance Multirisque Professionnelle et Assurance Auto des Professionnels sont des contrats assurés par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(5) Prestation assurée par Verisure.

(6) Prévoyance Pro et Protection Homme Clé sont des contrats assurés par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances. Adhésion soumise à des formalités médicales. Des limites d'âge s'appliquent.

(7) Dans le cadre du dispositif Madelin, le versement se fera obligatoirement sous forme de rente.

(8) MILLEVIE PER est un contrat d'assurance vie multisupport libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'APERP, association régie par la Loi du 1er juillet 1901, auprès de l'assureur BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

SANTÉ

- Garanties Santé Côté Pro⁽¹⁾⁽²⁾ **Nous consulter**
Complémentaire santé individuelle.
- Complémentaire Santé Salariés⁽²⁾⁽³⁾ **Nous consulter**
Complémentaire santé collective mise en place en tant qu'employeur dans le cadre de la loi ANI.

À savoir

Bénéficier de l'expertise de nos partenaires pour assurer :

- Votre Responsabilité Civile Professionnelle si vous exercez une profession de Santé ;
- Vos récoltes et vos biens professionnels si vous exercez une activité agricole ou viticole ;
- Votre activité face aux risques cyber.



6. Banque à distance et Service gestion de factures

Direct Ecureuil Internet Pro/CE net Comptes

Définition

Direct Ecureuil Internet Pro et CE net Comptes

Direct Ecureuil Internet Pro et CE net Comptes sont des services de banque à distance (par Internet) complets permettant la consultation et la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 depuis un téléphone mobile, une tablette ou un ordinateur connecté à Internet. Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, c'est l'outil indispensable pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Epargne.

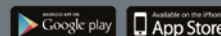
- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits.
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien.
- Pour CE net Comptes uniquement, vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.



- Abonnement à des services de banque à distance permettant de consulter vos comptes sur Internet (hors forfait ou offre groupée de services)
 - Direct Ecureuil Internet Pro (réservé aux Entrepreneurs individuels) **5,10 €/mois⁽¹⁾**
 - CE net Comptes **5,10 €/mois⁽¹⁾**
 - Service Digital Box **Gratuit⁽¹⁾**
Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
 - Option gestion de portefeuille en bourse⁽²⁾ **5,10 €/mois⁽¹⁾**

À savoir

Consultez et gérez vos comptes également depuis votre smartphone sur notre site mobile www.m.caisse-epargne.fr, ou sur votre appli BANXO - Caisse d'Epargne si vous êtes équipé du service DEI Pro ou CE net - Caisse d'Epargne si vous êtes équipé du service CE net (applis accessibles sur iPhone® ou Android).



(1) Garanties Santé Côté Pro est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance du contrat Garanties Santé Côté Pro sont mises en oeuvre par IMA Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(3) Complémentaire Santé Salariés est un contrat assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(2) Cotisation en complément de l'abonnement de Banque à Distance choisi.

Service gestion de factures TVA

À savoir

Le service Gestion de factures facilite le passage à la facturation électronique et permet de préparer la comptabilité d'une activité professionnelle. Ce service est accessible via DEI PRO, CE net Reddy, CE net Comptes ou CE net Remises. Pour souscrire le service, les clients doivent être équipés de l'un de ces services de banque à distance.



■ Découverte.....	Gratuit ⁽¹⁾
■ Basique	18 €/mois ⁽¹⁾
■ Essentiel	33 €/mois ⁽¹⁾
■ Pro.....	79 €/mois ⁽¹⁾
■ Pro+	199 €/mois ⁽¹⁾

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
	20 factures incluses*	60 factures incluses*	100 factures incluses*	200 factures incluses*	500 factures incluses*
Facturation client					
Création des devis, factures clients	✓	✓	✓	✓	✓
Relances et programmation de factures	✓	✓	✓	✓	✓
Rapport des ventes	✗	✓	✓	✓	✓
Encaissements clients via lien de paiement joint à vos factures**	✗	✗	✓	✓	✓
Factures fournisseurs					
Import et collecte automatisés des factures fournisseurs	✓	✓	✓	✓	✓
Planification et exécution des virements fournisseurs**	✓	✓	✓	✓	✓
Pré-comptabilité					
Rapprochement bancaire assisté	✓	✓	✓	✓	✓

(1) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur et/ou fournisseur d'accès Internet.

*Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20 € HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5 € HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5 € HT par utilisateur supplémentaire.

**Les fonctionnalités "Synchronisation des comptes externes", ainsi que "Paiement fournisseur" depuis un compte courant professionnel détenu par l'Abonné auprès d'un établissement tiers, disponibles dans le service gestion de factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Caisses d'Epargne. Le paiement fournisseur depuis un compte courant professionnel détenu par l'Abonné auprès de la Caisse d'Epargne s'effectue par un service de virement en ligne fourni par la Caisse d'Epargne et intégré au service Gestion de factures. La fonctionnalité "Lien d'encaissement client", s'appuie sur le service d'initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge). Perspecteev, SAS au capital social de 759 916,80 euros, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 529196 313. Siège social : 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris. Powens, SAS au capital social de 38 674,20 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 749 867 206. Siège social : 84 rue Beaubourg, 75003. Perspecteev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
	20 factures incluses*	60 factures incluses*	100 factures incluses*	200 factures incluses*	500 factures incluses*
Gestion et export de vos documents et écritures vers les logiciels comptables	✓	✓	✓	✓	✓
Synchronisation de vos comptes bancaires**	Comptes professionnels détenus dans votre Banque*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès d'1 banque externe*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de 2 banques externes*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de vos autres banques externes*
Pour le Comptable : Accès externalisé à l'espace gestion de factures	✓	✓	✓	✓	✓
Suivi financier & trésorerie					
Suivi de trésorerie sur la base des factures à encaisser et à payer	✗	✓	✓	✓	✓
Suivi des échéances clients et fournisseurs	✗	✗	✓	✓	✓
Anticipation de la TVA	✗	✗	✓	✓	✓
Élaboration de tableaux prévisionnels de trésorerie personnalisés	✗	✗	✗	✓	✓
Notes de frais					
Application dédiée aux notes de frais	1 utilisateur*	1 utilisateur*	2 utilisateurs*	5 utilisateurs*	25 utilisateurs*

Webprotexion⁽¹⁾

- Service de banque à distance réservé aux représentants légaux des personnes protégées : tuteurs ou curateurs familiaux, gérants professionnels (mandataires judiciaires à la protection des majeurs - Associations - Hôpitaux) **Gratuit**⁽¹⁾

(1) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur et/ou fournisseur d'accès Internet.

*Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20 € HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5 € HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5 € HT par utilisateur supplémentaire.

**Les fonctionnalités "Synchronisation des comptes externes", ainsi que "Paiement fournisseur" depuis un compte courant professionnel détenu par l'Abonné auprès d'un établissement tiers, disponibles dans le service gestion de factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Caisses d'Epargne. Le paiement fournisseur depuis un compte courant professionnel détenu par l'Abonné auprès de la Caisse d'Epargne s'effectue par un service de virement en ligne fourni par la Caisse d'Epargne et intégré au service Gestion de factures. La fonctionnalité "Lien d'encaissement client", s'appuie sur le service d'initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge). Perspecteev, SAS au capital social de 759 916,80 euros, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 529196 313. Siège social : 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris. Powens, SAS au capital social de 38 674,20 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 749 867 206. Siège social : 84 rue Beaubourg, 75003. Perspecteev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

PulCEo Connect

À savoir

PulCEo Connect permet l'agrégation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements. Pulceio Connect fonctionne sur un site Internet⁽¹⁾ et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via CE net ou Pulcéo pour les clients équipés de ces services.



- PulCEo Connect **TVA** 9 €/mois
- Option gestion du risque commercial **TVA** 10 €/mois

Sécurisation des opérations en ligne (SOL) **TVA**

- Secur'Pass ou Secur'Pass Pro **Gratuit**
- SOL SMS **Gratuit**
- Lecteur CAP **Gratuit**
- Carte Secur@ccès 10,25 €/an
- Frais d'opposition de la carte Secur@ccès par la banque 15 €
- Frais de refabrication de carte Secur@ccès **Gratuit**
- Frais de demande de réédition du code confidentiel 8,20 €
- Certificat électronique Certiceo (abonnement 3 ans) 80 €/an
- Certificat électronique 3 Skey 100 €
- SOL par lecteur CAP (hors offre groupée de services) **Gratuit**

Définition

Secur'Pass et Secur'Pass Pro

Secur'Pass pour DEI Pro et Secur'Pass Pro pour CE net sont des services gratuits d'authentification forte qui sécurisent vos paiements par carte bancaire sur Internet et les opérations sensibles que vous effectuez régulièrement sur l'espace de banque à distance (virements, ajout de bénéficiaires de virement, signature électronique de vos contrats/remises) sur ordinateur ou sur les applications mobile Caisse d'Epargne. Secur'Pass Pro sécurise aussi les opérations que vos collaborateurs effectuent.

Lecteur CAP

Il permet de sécuriser la réalisation de vos opérations sur les espaces banque à distance Caisse d'Epargne et lors d'un achat sur Internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique avec le lecteur dans lequel vous insérez votre carte Secur@ccès ou votre carte bancaire à usage Professionnel.

Carte Secur@ccès

Une carte d'authentification Secur@ccès, avec son code confidentiel, qui doit être utilisée avec un lecteur CAP.

Certificat électronique Certiceo

Le Certificat Électronique est une solution d'identité numérique qualifiée EIDAS qui permet de sécuriser vos échanges sur Internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique. Le certificat électronique est délivré sur clé USB.



7. EDI (Échange de Données Informatisées avec la banque)

Définition

Services de gestion de compte via des échanges de données informatisées

À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, ou accessible sur Internet, vous pouvez, par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par Caisse d'Epargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.



CE net Remises⁽¹⁾

À savoir

Caisse d'Epargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE net Remises mais également la récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires, des relevés de comptes, des relevés de mobilité bancaire et des impayés et la gestion des habilitations des utilisateurs. Cette solution inclut les fonctionnalités du service CE net Comptes.



- Frais de mise en place du service **Gratuit**
- Frais d'intervention suite à mise à disposition des relevés de comptes, d'un nouveau mot de passe **Nous consulter**
- Frais de modification sur l'abonnement **TVA** 10 €/avenant
- Abonnement hors offre groupée de services (souscrit à partir du 01/07/2022⁽¹⁾) **TVA** 50 €/mois
- Abonnement hors offre groupée de services (souscrit avant le 01/07/2022⁽¹⁾) **TVA**
 - Sens aller 20 €/mois
 - Sens retour 30 €/mois
 - Sens aller & retour 45 €/mois

CE net EDI (EBICS)

- Frais de mise en place du service **TVA** 50 €
- Abonnement hors offre groupée de services (EBICS T / EBICS TS) (souscrit à partir du 01/07/2022⁽¹⁾) **TVA** 60 €/mois
- Abonnement hors offre groupée de services (EBICS T / EBICS TS) (souscrit avant le 01/07/2022⁽¹⁾) **TVA**
 - Sens aller 20 €/mois
 - Sens retour 30 €/mois
 - Sens aller & retour 45 €/mois
- Avenant (ajout société, modification utilisateurs/droits...) **TVA** 10 €/avenant

(1) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur et/ou fournisseur d'accès Internet.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

À savoir

PulCEo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEo.fr implique un abonnement CE Net EDI (EBICS).



- Frais de mise en place du service (à distance)..... **À partir de 300 €**
- Abonnement PulCEo.fr⁽¹⁾ incluant deux banques..... **À partir de 40 €/mois**
 - Option par banque supplémentaire **À partir de 10 €/mois**
 - Options complémentaires (durée d'historique étendue, comptes supplémentaires, PulCEo Mobile élargi, Diamond, facturation électronique, signature électronique des mandats de prélèvement SEPA, rapprochement automatique des écritures prévisionnelles, propositions d'équilibrages des soldes des comptes.....)..... **Nous consulter**

Les autres prestations

- Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte **Nous consulter**
- Relevés format CFONB, XML et format MT940 **Nous consulter**
- Relevé intraday **20 €/mois/abonnement**
- Relevé des frais bancaires CAM086 **5 €/mois/compte**
- Accès multiple tout protocole..... **Nous consulter**
- Services complémentaires..... **Nous consulter**

8. Équipement monétique

La monétique

- Commission monétique sur paiement **Nous consulter**
- Offre tourisme (encaissement des cartes étrangères : UPI, diners, discover, JCB, etc.) **Nous consulter**
- Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire..... **Gratuit**
- Edition ou duplicata carte de domiciliation **TVA** **10,25 €**
- Frais de traitement des impayés cartes bancaires..... **Nous consulter**
- Frais sur contrat inactif **35,90 €/an**
- Relevé Annuel de Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC) **Gratuit**
- Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC) **Gratuit**
- Frais de réédition d'un Récapitulatif Annuel ou Mensuel des Frais d'Encaissement Cartes **6 €**
- Frais de recherche sur historique de télécollecte, sur erreur de montant et sur erreur non fondée **TVA** **16,60 €**

Les terminaux de paiement électronique (TPE)

À savoir

Caisse d'Epargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location, performants, avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre Conseiller Professionnel. Les prix indiqués intègrent la préparation, la livraison et la maintenance du terminal sur le territoire français.



- Location de TPE couvrant l'ensemble des besoins des commerçants, du standard à l'Android **TVA** **À partir de 19,90 €**
Durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois.
TPE sous Android : une solution allant au-delà du paiement avec des applications utiles à l'activité quotidienne, avant, pendant et après la vente.
- Location de TPE pour les professionnels de santé, du standard à l'Android **TVA** **À partir de 9,90 €**
Durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois.
TPE sous Android : une solution allant au-delà du paiement avec des applications utiles à l'activité quotidienne, avant, pendant et après la vente
- Installation de logiciels spécifiques **TVA** **À partir de 15 €**
- Frais de dossier **TVA** **50 €**
- Le paiement pour la location de biens et services (PLBS) **TVA** **Nous consulter**
- Indemnités applicables dans le cadre d'un contrat de location (résiliation anticipée non restitution de matériel, échange, équipement hors d'usage) **TVA** **Nous consulter**

À savoir

L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.



(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

Tap to Pay **TVA**

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone. Sous réserve de compatibilité de votre smartphone, voir conditions. Tap to Pay nécessite une connexion Internet⁽¹⁾ et l'application Tap to Pay Caisse d'Epargne.

■ Abonnement	4,90 €/mois
■ Commission monétique carte réseau.....	1,25 %
■ Commission monétique carte UE.....	1,25 %
■ Commission monétique cartes commerciales.....	2,50 %
■ Commission monétique cartes étrangères.....	2,50 %
■ Coût fixe par transaction.....	0,15 €

CE boost Pay business⁽²⁾ **TVA**

Définition CE boost Pay

Système d'encaissement tout-en-un pour simplifier l'activité du commerçant avec un unique équipement qui réunit un TPE et un logiciel de caisse digitale.



■ Abonnement CE boost Pay Business.....	À partir de 65,50 €/mois
■ Frais de dossier, modalité de sortie du contrat.....	Nous consulter
■ Durée d'engagement.....	48 mois

Oney Proxi⁽³⁾⁽⁴⁾

À savoir

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3, 4 ou 10 fois, avec ou sans frais.



■ Paiement en 3 ou 4 fois (% du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire réparti entre le client et le commerçant.....)	Nous consulter
■ Paiement en 3 ou 4 fois sans frais (% du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire pris en charge uniquement par le commerçant).....	Nous consulter

(1) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur et/ou fournisseur d'accès Internet.

(2) CE boost Pay Business est une offre de BPCE Payment Services - Société anonyme au capital de 53 559 264 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 345 155 337, dont le siège social est situé 7 promenade Germaine SABLON 75013 Paris.

(3) L'offre de paiement en 3x, 4x ou 10x, est une offre de Oney Bank proposée par Caisse d'Epargne. Ce service est souscrit par le professionnel directement auprès de Oney Bank. Offre de financement sans assurance avec apport obligatoire. Réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100€ à 3000€. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank. Oney Bank - SA au capital de 71 801 205€ - 34 Avenue de Flandre 59 170 Croix - 546 380 197 RCS Lille Métropole - n° Orias 07 023 261 www.orias.fr.

(4) Offre de financement sans assurance avec apport obligatoire, réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100€ à 3000€. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank.

E-commerce **TVA**

■ Inscription	
- SP PLUS PRO.....	150 €
- SP PLUS Pro Expert.....	250 €
- Jépaieenligne EXPRESS	50 €

Définition

Jépaieenligne EXPRESS

Jépaieenligne EXPRESS est une application vous permettant d'encaisser des transactions directement depuis votre Smartphone, votre tablette ou votre TPE Premium (cf. supra⁽¹⁾).



■ Abonnement mensuel	Nous consulter
- PAYPLUG ⁽²⁾	15 €
- SP PLUS PRO.....	30 €
- Jépaieenligne EXPRESS ⁽³⁾	5 €

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne EXPRESS ⁽³⁾
Canal de vente			
Site WEB marchand	Service offert en standard	Service offert en standard	Service non disponible
VAD (téléphone, courrier, fax, email)	5 €/mois ⁽⁴⁾	5 €/mois ⁽⁴⁾	
Paiement par lien (SMS, email, ...)	Service non disponible	5 €/mois	Service offert en standard
Formulaire de collecte de données hébergé par SP PLUS		Service non disponible	10 €/mois
Moyen de paiement			
Cartes bancaires, Visa, MasterCard	0,13 €/transaction	0,13 €/transaction	0,13 €/transaction
Paiement en ligne avec Wero ⁽³⁾	Nous consulter	Nous consulter	Nous consulter
Solution de paiement mobile et digitale (Wallet Apple Pay/ Google Pay)	5 €/mois	5 €/mois	5 €/mois
Cartes privées	0,13 €/transaction	0,13 €/transaction	0,13 €/transaction
American Express	5 €/mois	Service offert en standard	5 €/mois
PayPal			
Cetelem			
Cartes Titre-Restaurant CONECS			
Chèques-Vacances CONNECT			

(1) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur et/ou fournisseur d'accès Internet.

(2) Service d'encaissement de la société Payplug Enterprise, proposé par Caisse d'Epargne. Payplug Enterprise, société par actions simplifiée au capital de 34 444 886,11 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 110 avenue de France, 75013 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

(3) Sous réserve de commercialisation.

(4) Service en option.

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne EXPRESS ⁽¹⁾
Canal de vente			
Paielement à la commande	Service offert en standard	Service offert en standard	Service offert en standard
Paielement à la livraison			
Paielement différé			
Paielement par identifiant	15 €/mois ⁽²⁾	15 €/mois ⁽²⁾	Service non disponible
Paielement par lien	Service non disponible	5 €/mois ⁽²⁾	Service offert en standard
Back-office de gestion des paiements			
Mode interface sécurisée	Service offert en standard	Service offert en standard	Service offert en standard
Mode WEB services	Service non disponible	500 € ⁽²⁾	Service non disponible
Aide à la décision			
Pilotage Risque Niveau 1	15 €/mois ⁽³⁾	Service offert en standard	Service non disponible
Pilotage Risque Niveau 2	Service non disponible	10 €/mois ⁽²⁾	
Reporting			
Email de confirmation de paiement au commerçant	Service offert en standard		
Fichier reporting transactions et opérations	10 €/mois ⁽²⁾	Service offert en standard	Service non disponible
Rapprochement bancaire visuel			
Rapprochement bancaire visuel et par fichier	Service non disponible	25 €/mois ⁽²⁾	
Rapprochement impayés visuel et par fichier			
Services additionnels			
Insertion d'un logo (page paiement et e-mail de confirmation)	Service offert en standard		
Email de confirmation de paiement à l'internaute			
Pages de paiement en multilingues			

(1) Sous réserve de commercialisation.
(2) Service en option.

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne EXPRESS ⁽¹⁾
Affichage montant en multidevises	Service non disponible	Service offert en standard	Service offert en standard
Modalités de facturation spécifique			
Service saisonnier	10 €/mois ⁽²⁾	10 €/mois ⁽²⁾	Service non disponible

(1) Sous réserve de commercialisation.
(2) Service en option.

9. Services extra-bancaires

IZ e-commerce⁽¹⁾ TVA Nous consulter

Définition

IZ e-commerce

Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de Caisse d'Epargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites Internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.



jedecclare.com

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les Experts comptables adhérents.

■ Frais d'adhésion au service **Gratuit**

Avance et gestion du tiers-payant

Solution de gestion du tiers payant (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la sécurité sociale et des mutuelles, gestion des impayés...)⁽²⁾ et avance de fonds par Caisse d'Epargne pour couvrir le décalage de trésorerie, le temps du remboursement total.

■ Avance et gestion du tiers-payant **Nous consulter**

Mailinblack⁽³⁾ Nous consulter

Service de cybersécurité qui offre des solutions de protection d'emails (frauduleux, spams...) et de sensibilisation des salariés afin de réduire les risques de subir une attaque informatique.

10. Financement⁽¹⁾

Le financement bancaire court terme

DÉCOUVERT

- Découvert autorisé
 - Frais de mise en place **1 % du montant de l'autorisation de découvert**
 - Minimum **75 €/dossier**
 - Maximum **300 €/dossier**
 - Frais de renouvellement ou réexamen annuel **50 €/an**
 - Taux d'intérêt⁽²⁾ **Taux de base CE⁽³⁾ + 6 % l'an**
 - Commission de dépassement sur autorisation (majoration taux client) **2 % maximum**
- Découvert non autorisé
 - Taux d'intérêt⁽²⁾ **Taux de base CE⁽³⁾ + 6 % l'an**

COMMISSIONS⁽⁴⁾

- Commission sur le plus fort découvert **0,15 % maximum/trimestre**
Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.
- Commission d'immobilisation **1 % maximum**
Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêt. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

ESCOMPTE⁽⁵⁾

- Frais de dossier **Nous consulter**
- Taux d'intérêt **Calculé en référence au taux de base Caisse d'Epargne⁽³⁾ et appliqué sur le montant nominal de l'effet avec un décompte prorata temporis**
- Montant minimum des intérêts perçus pour escompte **7 €**
- Nombre minimum de jours d'escompte pour le calcul des intérêts **10 jours ouvrés**

(1) Service de Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.

(2) Prestations assurées par EMIS SANTE, nom commercial IREMA Santé, SAS au capital de 30 000 euros, dont le siège social est situé au 331 Rue de la Rotonde, 42153 RIORGES - RCS Roanne 489 470 930 - Numéro de TVA intracommunautaire FR30489470930 - Code APE : 7022Z.

(3) Mailinblack, Société Anonyme, immatriculée sous le numéro B 449 002 104 RCS Marseille, dont le siège social est 4 place Sadi Carnot, 13002 Marseille (ci-après dénommée « Mailinblack ») est le créateur, développeur et éditeur des Produits Mailinblack.

(1) Après étude de votre dossier par Caisse d'Epargne et sous réserve de son acceptation.

(2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant, par application du taux trimestriel en vigueur à la date du découvert non autorisé.

(3) Taux de base Caisse d'Epargne : 6,60 % au 01/09/2022.

(4) Perçus sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.

(5) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.

LES AUTRES OPÉRATIONS

- Récapitulatif annuel des frais relatifs aux produits de financement à court terme **Gratuit**

AFFACTURAGE **TVA**

- Contrat d'affacturage **Nous consulter**
- FlashFactures **4,95 % du montant financé des factures confiées**
Offre de financement à la facture, FlashFactures vous permet d'obtenir en avance le règlement de vos factures B to B. Simple, rapide, digitale et sans engagement, notre solution a été pensée pour vos besoins ponctuels de financement. Sous réserve d'acceptation par BPCE Factor.

Le financement des investissements

LES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

- Frais de dossier (en % sur le capital emprunté)
 - Concours Moyen Long Terme **1 %**
 - › Minimum de perception **600 €**
 - Ecureuil Crédit Express **1 %**
 - › Minimum de perception **300 €**
 - Ligne de crédit pré-acceptée⁽¹⁾ **Nous consulter**
 - Gestion dynamique de la dette (READ) **Nous consulter**

CRÉDIT-BAIL MOBILIER **TVA**

S'ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

Crédit-bail mobilier - Conditions et tarifs des actes de gestion		
Type d'actes	Prix HT (hors forfait SAV)	Forfait SAV - 2,50 € HT/mois
Frais de dossiers	2 % du montant du prix H.T. du matériel avec un minimum de 200 € H.T.	Non inclus
Frais de formalités	35 €	
Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement)	300 €	
Frais d'annulation assurance - Parcours non finalisé par le client	50 €	
Gestion de subventions	250 €	

Crédit-bail mobilier - Conditions et tarifs des actes de gestion		
Type d'actes	Prix HT (hors forfait SAV)	Forfait SAV - 2,50 € HT/mois
Annulation ou modification d'assurance	50 €	Inclus
Mainlevée d'opposition		
Gestion d'un sinistre matériel	200 €	
Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité)	150 €	
Rédition de documents hors espace client (contrats, échéanciers...)		
Changement d'adresse postale y compris NPAI	50 €	Inclus (hors intérêt intercalaire)
Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren)		
Radiation de publicité ou de gage ⁽¹⁾		
Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire)	100 €	Non inclus
Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement ⁽²⁾	50 €	
Changement du mode de règlement - hors prélèvement ⁽¹⁾	50 € par échéance (chèque ou virement)	Inclus
Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet hors espace client ⁽¹⁾	50 €	
Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu...), autorisation de sortie du territoire ⁽¹⁾		
Renseignement recherchés pour un tiers (expert comptable, commissaire aux comptes...)	150 €	Non inclus
Transfert au nom d'un nouveau locataire ⁽¹⁾	300 €	
Modification du plan de remboursement ⁽¹⁾	250 €	Inclus
Modification ou mainlevée de garantie ⁽¹⁾	300 €	
Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽¹⁾	300 €	Non inclus
Frais de dossier de recouvrement - Moratoire	250 €	
Frais de représentation sur impayés	20 €	
Taux d'intérêt de retard	1 % par mois commencé	
Indemnité forfaitaire	40 €	
Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50 €	

LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER **Nous consulter**

LA LOCATION LONGUE DURÉE **TVA** **Nous consulter**

(1) Sous réserve de commercialisation.

(1) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

(2) Hors frais éventuels facturés par votre établissement bancaire ou postal.

LES AUTRES OPÉRATIONS

■ Décompte de remboursement anticipé	25 €
■ Duplicata d'un tableau d'amortissement.....	19,95 €
■ Duplicata d'un contrat de prêt	50,75 €
■ Frais d'avenant.....	Nous consulter
■ Attestations diverses	Entre 20,30 € et 300 €
■ Désolidarisation de prêt entre co-emprunteurs/dénonciation d'engagement de caution ...	355,25 €

L'assurance des emprunteurs⁽¹⁾

- Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽²⁾..... **Nous consulter**

Les cautions et garanties

CAUTIONS BANCAIRES

- Mise en place
 - Frais de dossier - Acte standard de la Caisse d'Epargne **100 €**
 - Frais de dossier - Acte sur mesure⁽³⁾ **Nous consulter**
 - Commission de risque..... **2 %/an⁽⁴⁾ (min 100 €/trimestre)**
- Commission pour aval de traite..... **2 %/an⁽⁵⁾ (min 100 €/trimestre)**
- Frais de mainlevée totale ou partielle..... **55 €**

FRAIS DE GARANTIES

S'y ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

- Nantissement de parts sociales hors Caisse d'Epargne/actions de sociétés non cotées **Nous consulter**
- Nantissement de compte-titres **Nous consulter**
- Nantissement ou délégation contrats d'assurance vie autres établissements **Nous consulter**
- Nantissement de fonds de commerce sous seing privé **Nous consulter**
- Prise de gage **Nous consulter**
- Convention de blocage de compte courant d'associé **Nous consulter**
- Frais de mainlevée..... **95 € + frais réels**

11. Ingénierie sociale

À savoir

L'offre Ingénierie Sociale de Caisse d'Epargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant de défiscaliser sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant ses salariés.



- Épargne Salariale (PEI⁽¹⁾, PERCOL-I⁽¹⁾, Intéressement)
Les offres BOX OFFICE et ES-PL (Epargne Salariale - Profession Libérale) de Caisse d'Epargne sont de vrais leviers de défiscalisation.
Le PEI et PERCOL-I en sont le réceptacle et permettent au dirigeant⁽²⁾, ainsi qu'à ses collaborateurs, de se constituer une épargne à moyen terme (PEI) et/ou leur retraite (PERCOL-I). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux tant pour l'entreprise que pour les épargnants **Nous consulter**
- L'Intéressement est un dispositif qui associe les salariés à la performance et/ou aux résultats de l'entreprise avec la possibilité d'intégrer en option des critères extra-financiers « RSE »..... **Nous consulter**
- Plan d'Epargne Retraite Obligatoire (PERo)..... **Nous consulter**
Le dispositif Plan d'Epargne Retraite Obligatoire (PER Obligatoire), permet à vos salariés, de se constituer une épargne supplémentaire pour la retraite grâce à des versements obligatoires de l'entreprise, et du salarié si le règlement le prévoit.
- Titre-Restaurant « Swile »⁽³⁾(carte) **Nous consulter**
- Titre Cadeau « Swile »⁽³⁾(carte) **Nous consulter**

(1) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

(2) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(3) Après prise en compte des modifications demandées par le client.

(4) Du montant cautionné.

(5) Du montant de la traite.

(1) PEI : Plan d'Epargne Interentreprises, PERCOL-I : Plan d'Epargne Retraite Collectif Interentreprises.

(2) Les dispositifs d'épargne salariale profitent aux chefs d'entreprise et dirigeants non-salariés employant habituellement entre 1 à 250 salariés (en plus d'eux-mêmes), selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

(3) Produits et services proposés par notre partenaire SWILE. Swile SAS, 824 012 173 RCS Montpellier, capital social : 90 541,90 €, siège social : 561 rue Georges Méliès - 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.

12. Placements financiers

Les opérations sur compte-titres ordinaire

(montant par opération sauf indication contraire)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service

- Ouverture d'un compte d'instruments financiers.....**Gratuit**
- Clôture d'un compte d'instruments financiers.....**Gratuit**

LES ACHATS ET LES VENTES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

LES FRAIS SUR ORDRE DE BOURSE ACTIONS⁽¹⁾/OBLIGATIONS/OPCVM/FIA

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

- Opération ferme sur le marché au comptant
 - Par Internet.....**0,50 %**, min. **7,90 €**
 - Par téléphone (Direct Ecureuil - Téléconseiller).....**1,15 %**, min. **10,90 €**
 - En agence**1,45 %**, min. **15,90 €**
- Frais achats/ventes actions ou obligations sur Bourses étrangères
(Taux de courtage - Minimum de perception).....**Nous consulter**
- Ordre annulé ou non exécuté - Sur Internet.....**Gratuit**
- Ordre annulé ou non exécuté - Hors Internet.....**Gratuit**
- OPCVM/FIA⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾
 - Souscription OPCVM/FIA du réseau Caisse d'Epargne**Nous consulter**
 - Souscription OPCVM/FIA autres réseaux.....**31 € + frais d'émetteur**
 - Rachat OPCVM/FIA réseau Caisse d'Epargne hors FCP garanti ou à promesse**Gratuit**
 - Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse**Nous consulter**
 - Rachat avant échéance de FCP non garantis**Nous consulter**
 - Autres instruments financiers**Nous consulter**
- Service Règlement Différé.....**Nous consulter**

Les parts sociales

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO, ...).....**Gratuit**

(1) Hors fiscalité éventuellement applicable en sus.

(2) Organisme de Placements collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)/Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA) : une partie des frais de souscription et de gestion des OPCVM/FIA peut être reversée à Caisse d'Epargne au titre de son activité de conseil en investissement et de placement.

(3) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(4) Les droits d'entrées et de sorties sont variables selon les OPC figurant sur le Document d'information Clé (DIC).

Les droits de garde **TVA**

		Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille sur la base d'un arrêté au 30/06 et au 31/12 et prélevée semestriellement			Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)
		Taux	Minimum de perception	Maximum de perception	
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe	Jusqu'à 1 500 €		4,06 €/semestre	4,06 €/semestre	
	Au-delà de 1 500 €		11,68 €/semestre	11,68 €/semestre	
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs	Jusqu'à 30 000 €	0,25 %/semestre	25 €/an		3,50 €/semestre
	De 30 001 € à 99 999 €	0,15 %/semestre			
	À partir de 100 000 €	0,08 %/semestre			
Portefeuille sans valeur inscrite			8,50 €/semestre	8,50 €/semestre	

- Portefeuille composé uniquement de Parts Sociales**Gratuit**
- Portefeuille composé uniquement de valeurs du réseau Caisse d'Epargne**Gratuit**
- Frais de tenue et de gestion de compte d'instruments financiers inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)⁽¹⁾. Application des droits de garde (cf. ci-dessus).

À savoir

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont prélevés en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres de l'année précédente arrêtée au 31/12.



- Opérations sur valeurs étrangères.....**Nous consulter**

Les autres tarifs

- Attestation de plus-values (sur IFU).....**Gratuit**
- Édition Imprimé Fiscal Unique (IFU).....**Gratuit**
- Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique (IFU) **TVA**.....**17,75 €**
- Attestation de plus-values (sur demande), relevé IFI **TVA**.....**48,70 €**
- Relevé ponctuel de portefeuille au 31/12 **TVA**.....**8,10 €**
- Relevé de compte-titres moyenné **TVA**.....**50,75 €**
- Titres non cotés compte-titres ordinaire
 - Frais d'ouverture**203 €**
 - Frais de gestion de dossier (opération sur titre, détachement, dividendes...)**75 €/acte**
 - Frais de transaction**1,20 % du montant de la transaction**
- Gestion sous mandat **TVA**.....**Nous consulter**

(1) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

Les transferts de compte-titres ordinaire TVA

- Transfert total vers un autre établissement du réseau Caisse d'Epargne **Gratuit**
- Transfert vers une autre banque
 - Commission fixe..... **130 €**
 - Commission par ligne..... **7 €**

À savoir

Pour obtenir une information complète et détaillée sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires et aux informations pré-contractuelles, propres à chaque type d'opération ou instrument financier que Caisse d'Epargne fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de Caisse d'Epargne perçue à ce titre.

Caisse d'Epargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.



13. Épargne

Compte excédent professionnel

Le Compte Excédent Professionnels est une solution particulièrement adaptée si vous souhaitez faire fructifier de manière sécurisée vos excédents de trésorerie tout en restant libre de vos retraits.

Le taux de rémunération est librement fixé par la Banque et peut être modifié après la souscription.

Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence de versement des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

- Taux **Nous consulter**

Compte à terme

- Taux des CAT à taux fixe..... **Nous consulter**
- Taux des CAT à taux progressif **Nous consulter**

Les autres frais et services

- Frais de tenue et de gestion de compte épargne inactif⁽¹⁾
(compte inactif au sens de l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier)..... **30 €/an**
- Relevé de livret d'épargne multiproduits papier ou électronique
 - Périodicité annuelle..... **Gratuit**
 - Autres périodicités..... **1,45 €/relevé supplémentaire**

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livret B, Compte sur Livret Associatis) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

14. Opérations internationales⁽¹⁾

Les comptes en devises

■ Ouverture de compte	Gratuit
■ Frais de tenue de compte	20 €/trimestre
■ Envoi de relevés (périodicité mensuelle)	Gratuit
■ Clôture de compte	Gratuit

Les opérations de change

CHANGE MANUEL - ACHAT/VENTE DE DEVICES⁽²⁾

■ Commission de change	Cours en vigueur
■ Commission de service	3 %⁽³⁾, minimum 5 €

CHANGE SCRIPTURAL (POUR LES COMPTES EN DEVICES)

■ Commission de change	0,055 %⁽³⁾
- Minimum de perception	15 €

Les opérations de paiement

■ Frais par virement occasionnel incomplet (Coordonnées manquantes ou erronées)	28 €
■ Frais d'intervention (demande de retour de fonds, d'avis de sort, de correction)	28 €
■ Frais pour correction de date de valeur pour un virement international	28 €
■ Confirmation d'émission de virement	19 €

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

	En agence/ Par téléphone	Par télétransmission ⁽¹⁾
Frais par virement en euros		
Commission proportionnelle ⁽²⁾	0,10 %	0,10 % jusqu'à 75 000 € 0,05 % au-delà de 75 000 €
- Minimum de perception	23 €	12 €
- Maximum de perception		150 €
Frais de correspondant	25 €	25 €
Frais par virement en devises		
Commission proportionnelle ⁽³⁾	0,10 %	0,10 % jusqu'à 75 000 € 0,05 % au-delà de 75 000 €
- Minimum de perception	23 €	12 €
- Maximum de perception		150 €
Commission de change ⁽³⁾	0,055 %	0,055 %
- Minimum de perception	15 €	15 €
Frais de correspondant	25 €	25 €

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails de l'EEE en page 50).

(2) Sous réserve de disponibilité des fonds.

(3) Du montant du chèque ou de l'opération.

(1) Par échange de données informatisées.

(2) De la contrevaletur euro du montant du virement.

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER (EN EUROS)

■ Commission de service	0,10 %⁽¹⁾
- Minimum de perception	30 €

CHÈQUE DE BANQUE EN DEVICES

■ Frais d'émission d'un chèque de banque en devises (quel que soit le pays)	
- Commission proportionnelle	0,10 %⁽¹⁾
› Minimum de perception	30 €
- Commission de change (en supplément)	0,055 %⁽¹⁾
› Minimum de perception	15 €

Les opérations d'encaissement

VIREMENTS NON SEPA REÇUS DE L'ÉTRANGER EN EUROS OU EN DEVICES

■ Frais par virement ⁽²⁾	15 €
■ Commission de change	0,055 %⁽³⁾
- Minimum de perception	15 €
■ Frais d'intervention (demande de rejet de fonds, d'avis de sort)	28 €
■ Confirmation de réception de virement	19 €
■ Code BIC/IBAN ou coordonnées bancaires absentes ou incorrectes	28 €

À savoir

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou de chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction. Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.



ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER

À savoir

La Caisse d'Épargne Ile-de-France n'accepte plus les remises de chèques étrangers en euros et en devises. Pour vos encaissements étrangers, nous vous recommandons d'utiliser le virement ou le prélèvement SEPA, le virement international ou encore votre contrat monétique, le cas échéant. Renseignez-vous en agence.



15. Reddy par Caisse d'Épargne⁽¹⁾⁽²⁾

L'Offre Groupée de Service Reddy par Caisse d'Épargne

- Cotisation dans le cadre de l'offre Reddy par Caisse d'Épargne **8 €/mois**

Définition

L'offre Reddy par Caisse d'Épargne

Conçue pour les entrepreneurs individuels et les entreprises unipersonnelles, et souscriptible via une première demande d'ouverture de compte en ligne, elle vous permet une gestion 100 % en ligne en accédant aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : gestion à distance de vos comptes (Internet, mobile), Carte Visa Business⁽³⁾, service e-carte, tenue de compte incluse, virements⁽⁴⁾, paiement par prélèvement⁽⁴⁾, relevés de compte mensuels digitalisés, service Gestion de factures (niveau Découverte). Vous bénéficiez également d'un avantage tarifaire sur le tarif des commissions de mouvements et des virements qui sont gratuits.

Les autres frais Reddy par Caisse d'Épargne⁽⁵⁾

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN EUROS (CAS DE RETRAIT EN EURO DANS LA ZONE EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS - DAB)

- Au DAB dans un établissement du réseau Caisse d'Épargne **Gratuit**
- Au DAB dans un autre établissement **1 €/retrait**

PAIEMENTS PAR CARTE

- En euros dans un pays de la zone Euro **Gratuit**

VIREMENTS SEPA ÉMIS VIA LA BANQUE À DISTANCE⁽⁶⁾

- Virement SEPA classique occasionnel ou permanent **Gratuit**
- Virement instantané **Gratuit**

PRELEVEMENTS

- Paiement d'un prélèvement **Gratuit**

OPÉRATIONS SUR CARTE

- Modification temporaire⁽¹⁾ des plafonds de retrait et/ou de paiements par carte via la banque à distance **Gratuit dans la limite de 3/an**
- Remplacement carte **Gratuit**
- Frais d'opposition de la carte (hors usage abusif) **Gratuit**
- Réédition du code confidentiel carte via la banque à distance **Gratuit**

AUTRES PRESTATIONS

- Frais d'édition d'attestations **10 €/attestation**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) **30 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**

Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

- Commission d'intervention **Gratuit**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire pour usage abusif **Gratuit**
- Frais de rejet de prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le téléversement SEPA) pour défaut de provision⁽²⁾ **Gratuit**
- Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire) **80 €**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10 % du montant de la saisie maximum, plafond fixé à 83,33 €⁽²⁾**

(1) Seuls les services inclus dans l'offre Reddy sont accessibles aux clients Reddy.

(2) Sous réserve de commercialisation.

(3) Type de carte Visa Business à Contrôle de solde systématique.

(4) Service gratuit à l'unité via votre service de Banque à distance.

(5) Seuls les frais recensés dans cette rubrique s'appliquent aux clients titulaires d'un compte Reddy par Caisse d'Épargne. Ils ne sont pas soumis aux autres frais listés dans la brochure tarifaire.

(6) Services de Banque à distance : CE net Reddy.

(1) Pour une durée de 30 jours.

(2) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

16. Lexique des termes utilisés

ARRÊTÉ DE COMPTE

Caisse d'Epargne établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- les intérêts débiteurs ;
- les commissions ;
- les frais éventuels ;
- le TEG.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

L'autorisation de découvert permet au client de rendre débiteur le solde de son compte jusqu'à un montant maximal accordé par la banque et pendant une durée définie dans le contrat. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

BIC (BANK IDENTIFIER CODE)

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier un établissement financier ou non financier.

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;
- 2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

CRÉDIT COURT TERME

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

DATES DE VALEUR

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL/CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.

ESCOMPTE

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par

la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

ESPACE SEPA

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 États membres de l'Union européenne ;
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse ;
- les principautés d'Andorre et de Monaco, la République de Saint-Marin et l'état de la Cité du Vatican ;
- le Royaume-Uni ;
- l'Albanie, la Moldavie, le Monténégro et la Macédoine du nord.

Les départements et régions d'outre-mer de la France (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

IBAN

International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire.

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

RIB

Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement, code guichet, numéro de compte et clé de contrôle).

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business ;
- Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations ;
- SDD CORE : SEPA Direct Debit CORE ;
- Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

SEPA

L'espace unique des paiements en euros : Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

Articles R. 314-1 et suivants du code de la consommation

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

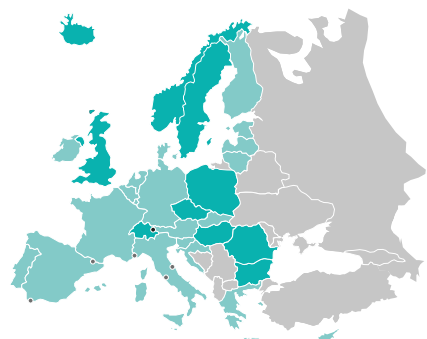
Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par Caisse d'Epargne conformément aux articles R. 314-1 et suivants du code de la consommation.

Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours ;
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5 % ;
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert) ;
- une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert). Soit un TEG Indicatif de 7 % l'an.

ZONE EEE : ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, COMPOSÉ DES PAYS SUIVANTS :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.



- Pays de la zone euro
- Pays de la zone SEPA

17. Numéros utiles

Caisse d'Epargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

Centre de relation clientèle

ASSISTANCE TECHNIQUE

3241 Service gratuit + prix appel

Carte bancaire

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Epargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Epargne.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Ou sur Direct Ecureuil Pro par Internet - www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

Ou depuis votre Smartphone, iPhone®  sur www.m.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

Monétique commerçants

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Epargne.

SAV TPE

Assistance téléphonique du lundi au samedi de 8h à 20h (Appels techniques, renseignements, télécollectes)

- TPE (hors Android)

N°Cristal 09 69 39 16 17

APPEL NON SURTAXE

- TPE Android et CE boost Pay Business

N°Cristal 09 69 36 05 86

APPEL NON SURTAXE

- SP PLUS/JEPAIEENLIGNE

09 69 37 80 30 Service gratuit + prix appel

Assurances

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez les Assurances distribuées par Caisse d'Epargne.

Pour les contrats Protection de l'Activité Professionnelle, Garanties Santé Côté Pro, Complémentaire Santé Salariés, Assurance Multirisque Professionnelle, Assurance Auto des professionnels, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance.

ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE

09 69 36 28 37 Service gratuit + prix appel

(1) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur et/ou fournisseur d'accès Internet.

Nos partenaires

BPCE Assurances IARD

Société anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_01QHNQ délivré par l'ADEME.

BPCE FACTOR

Établissement de crédit agréé en France par l'ACPR – Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris. BPCE FACTOR, dans le cadre de ses activités bancaires et financières, est soumis au Code Monétaire et Financier. Adhérent à l'ASF – Association Françaises des Sociétés Financières, organisation professionnelle qui représente les principales sociétés financières installées en France. Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 19 915 600 euros – 379 160 070 RCS Paris.

BPCE IARD

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé. 401 380 472 RCS NIORT - Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY - Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09. Entreprise régie par le Code des Assurances.

BPCE VIE

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

APIVIA MACIF MUTUELLE



APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15.

COVÉA PROTECTION JURIDIQUE

Société anonyme, au capital de 88 077 090,60 euros – RCS Le Mans 442 935 227 – APE 6512Z. Siège social : 33, rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2 – Entreprise régie par le code des assurances.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

VERISURE

Société par actions simplifiée au capital de 1 085 736 euros – Siège social : 1 place du Général de Gaulle – 92160 ANTONY – RCS 345 006 027 – N° de TVA : FR60 345 006 027 – Société titulaire de l'autorisation d'exercer n° AUT-092-2118-07-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités de Sécurité le 17/07/2019. Article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure : "L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient".

18. Exprimer une réclamation - Résoudre un litige

Exprimer une réclamation

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.**
- Vous pouvez également écrire au Service Relations Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par courrier

**Caisse d'Epargne Ile-de-France
Service Relations Clientèle
26-28 rue Neuve Tolbiac
CS 91344 - 75633 PARIS Cedex 13**

■ Délai de traitement

- Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excèdera pas deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
- Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opérations par carte bancaire, virement, prélèvement...), Caisse d'Epargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

■ Cas particulier

- Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : www.assurances.groupebpce.com/reclamation-et-mediation/

Votre recours en médiation

A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent sur son site Internet ou par voie postale, dans le délai d'un (1) an à compter de votre réclamation auprès votre Caisse d'Epargne sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises** pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance-crédit. Service gratuit et confidentiel qui vient en aide créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale...

Par Internet (contact dans les 48h par le Médiateur départemental du crédit)

Dossier à remplir en ligne sur le site : <https://mediateur-credit.banque-france.fr>⁽¹⁾

(1) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur et/ou fournisseur d'accès Internet.

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers - hors assurance vie - (obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes titres...

Par courrier	Par Internet
Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02	De préférence par Internet⁽¹⁾ via le formulaire électronique que vous trouverez sur le site Internet https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur (bouton "Saisir le médiateur") ou en scannant le Qr Code 

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges des entrepreneurs individuels, TPE, PME, portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

Par courrier	Par Internet
La Médiateur de l'Assurance TSA 50110 75441 - Paris Cedex 09	www.mediation-assurance.org⁽¹⁾

- **Le médiateur des entrepreneurs individuels** (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) **au sein de la Caisse d'Epargne Ile-de-France** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

Par courrier	Par Internet
M. le Médiateur TSA 31359 - 75621 Paris Cedex 13	www.mediateur-ceidf.fr⁽¹⁾ (rubrique "Déposer un dossier")

PLUS D'INFORMATIONS

www.caisse-epargne.fr/ile-de-france/professionnels⁽¹⁾

Document non contractuel et sous réserve de commercialisation des produits et services dans votre Caisse d'Epargne.

(1) Coût de connexion Internet selon votre opérateur et/ou fournisseur d'accès Internet.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr/ile-de-france/professionnels

Coût de la connexion Internet selon votre opérateur et/ou fournisseur d'accès Internet.



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Ile de France



Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France – 26/28 rue Neuve Tolbiac – CS 91344 – 75633 PARIS CEDEX 13 – Banque Coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier – Société Anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance – Capital de 2 375 000 000 euros – 382 900 942 RCS Paris – Siège social : 19, rue du Louvre – 75001 Paris – Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 005 200 – www.orias.fr.

Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042) • Crédit photos : Getty Images • Imprimeur : Eproc Factory - 3, rue de l'Atlas 75019 Paris.

Réf. MOD.07.00.000.876-01/12/2026.